

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 mai 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux Mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Clessé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD.

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT – Carine BLANCHARD - Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Yannick BOIZUMEAU - Jacques PEROCHON – Sébastien QUINAULT

Absents Excusés : Nadia BLANCHARD – Sébastien PLAUD – Myriam GERMAIN - Danielle GUIGNARD

Secrétaire : Mickaël AIGUILLON

ORDRE DU JOUR

- Approbation PV séance du 24 avril 2025
 - Tarif cantine 2025-2026
- Point sur travaux en cours (chaufferie et city stade)
- Délibération concernant la recomposition du conseil communautaire en prévision du prochain mandat
 - Compte-rendu des commissions
 - Questions diverses

APPROBATION PV SÉANCE DU 24 avril 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité

TARIF CANTINE 2025-2026

Pour rappel, le conseil avait validé une augmentation l'année dernière de 3 % en passant de 3,20 € à 3,30 € pour les repas réguliers alors que les prix à la consommation avaient augmenté de 4,9 % en 2023.

Pour 2024, l'inflation a été de 1,3 %. Le conseil vote une augmentation de 3 % du prix du repas régulier, soit 0,10€, permettant ainsi de lisser sur 2 ans l'inflation des 2 dernières années. Les prix des repas pour la rentrée sont donc établis à 3,40 € pour les repas réguliers, 4,20 € pour les occasionnels et 9 € pour les adultes.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Espace Carmin : Coté financement, les demandes de devis sont en cours auprès de 4 banques et seront analysés au conseil de juin. Coté travaux, le terrassement est terminé et le gros œuvre est en attente de la validation des plans par le bureau d'étude Arest (après sondages du sol).

- CityStade : L'implantation doit avoir lieu lundi prochain et la mise en place la semaine suivante. L'inauguration est fixée au vendredi 4 juillet à 17h30.

RECOMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A l'occasion des élections municipales de 2026, chaque conseil municipal doit délibérer sur la composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Deux modes de répartition des sièges au conseil communautaire sont prévus :

- ☐ La répartition selon le régime de droit commun,
- ☐ La répartition dérogatoire selon le régime de l'accord local.

La répartition actuelle répond à la répartition dérogatoire et prévoit 1 siège pour Clessé.

Nom de la commune	Popula tion muni ci pale	Répartition de droit commun	Répartition dérogatoire proposée - Accord local
Bressuire	19 860	17	17
Mauléon	8 585	7	7
Nueil-les-Aubiers	5 529	4	5
Moncoutant-sur-Sèvre	5 100	4	5
Cerizay	4 795	4	5
Argentonay	3 229	2	3
Courlay	2 403	2	2
La Forêt-sur-Sèvre	2 261	2	2
La Chapelle-Saint-Laurent	2 080	1	2
Chiché	1 689	1	2
Saint-Amand-sur-Sèvre	1 421	1	2
Saint-Pierre-des-Échaubrognes	1 396	1	2
Combrand	1 194	1	1
Boismé	1 175	1	1
Voulmentin	1 131	1	1
Faye-l'Abbesse	1 126	1	1
L' Absie	1 078	1	1
Le Pin	1 069	1	1
Chanteloup	982	1	1
Cirières	949	1	1
Clessé	925	1	1
Saint Maurice Étusson	888	1	1
Largeasse	750	1	1
Saint-André-sur-Sèvre	637	1	1
La Petite-Boissière	625	1	1
Bretignolles	596	1	1
Saint-Aubin-du-Plain	561	1	1
Saint-Paul-en-Gâtine	496	1	1
Neuvy-Bouin	484	1	1
Montravers	368	1	1
Geay	337	1	1
Genneton	306	1	1
Trayes	115	1	1
TOTAL	74 140	67	75

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide l'accord local sur la répartition des sièges au conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais tel que présenté ci-dessus.

OUVERTURE POSTE

Dans le cadre de la réorganisation des services administratifs de la mairie, le conseil valide l'ouverture du poste d'adjoint administratif territorial pour 10h hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2025.

MATÉRIEL

Un robot de tonte est en cours de test sur le terrain de foot. Plusieurs devis seront demandés et étudiés par la commission avant une prise de décision concernant l'investissement.

SECURITE

Suite au dépôt de demande de subvention auprès du département pour l'aménagement sécurité route de la chapelle St Laurent, le technicien de l'ATT est revenu vers la commune pour demander un rallongement du ralentisseur (de 5m à 8m) pour être conforme et prétendre à la subvention. Le dossier sera modifié en conséquence.

ÉCLAIRAGE SALLE DE SPORTS ET STADE

Plusieurs devis sont demandés pour étudier le passage aux LED des terrains de foot et de l'intérieur de la salle.

NETTOYAGE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le devis de la société CLINEA est accepté pour la somme de 225 € TTC pour le nettoyage des panneaux photovoltaïques dont la commune est propriétaire.

CHAUFFE-EAU ESPACE CARMIN

Le chauffe-eau de 150 litres et desservant le bar et l'office de la salle des fêtes présentait une fuite et n'était pas réparable. Après réflexion, il a été décidé de raccorder ces espaces au chauffe-eau de la cantine plutôt que poser un nouveau chauffe-eau. La modification a coûté 601,30 € TTC.

INVITATION AG ESBC

Mme le Maire se rendra à l'AG de l'ESBC qui se tiendra le 13 juin à 19h à Boismé.

VOIRIES

Le groupement de commande a retenu la société COLAS pour réaliser le PATA pour la somme de 860 € HT/tonne. Le conseil valide ce choix et confirme la commande de 15t.

Le rattrapage des routes des Pazotières et de la Fortinière sont toujours à l'étude. Les précédents devis seront réactualisés.

Un point est fait sur le test de fauche précoce des bas-cotés de certaines routes. Des adaptations seront à envisager.

PLAN D'EAU

A ce jour, les cartes de pêche vendues représentent la somme de 2 550 €.

DIVERS

- Le conseil valide le prêt de barrières à la commune voisine de Fénerly
- La fête de la musique aura lieu le 21 juin avec un feu d'artifice
- Le tour cycliste 79 passera par Clessé le dimanche 13 juillet après-midi. Des signaleurs sont nécessaires pour sécuriser le passage.
- Villes et Villages fleuris : la visite du jury aura lieu le 3 juin.
- Une réunion de concertation aura lieu entre les riverains des 2 terrains de motocross, la municipalité et les représentants des 2 associations le 27 mai. Le but est de discuter et de trouver des règles afin d'atténuer les nuisances.
- Le congrès des collectivités aura lieu le 19 juin à St Maixent
- Un séminaire EnR organisé par l'Agglo2B à destination des élus aura lieu le 18 juin à Terves à 18h.
- Sébastien QUINAULT apporte une remarque sur la nécessité de faire passer des infos sur le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) auprès des agriculteurs de Clessé, ce qui serait cohérent avec la mise en place de la chaudière bois plaquettes.

PROCHAIN CM

Jeudi 26 juin 2025

Signatures

Le Maire : Mme Christine SOULARD	Le Secrétaire de Séance : M Mickaël AIGUILLON
----------------------------------	---